

COMMUNE D'ARCHAMPS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 11 avril 2017

Le 11 avril 2017, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier PIN, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 6 avril 2017

Présents : PIN Xavier, DEVIN Laura, FONTAINE Serge, DOMENJOUR Mireille, WEYER Nicole, BONNAMOUR Marie-Claude, BRANGEON Jean-Marc, CHOPARD-RIDEZ Séverine, SILVESTRE Olivier, ZORITCHAK Gaëtan, PELLET Yves, SIMEONI Olivia, MANUARD Dessimilava, LANCHE Michelle, JOUVENOZ Bernard, BAUDET Denis.

Absents excusés : LOUCHART Gaël, GIRONDE Christophe, TCHOULFAYAN Florence.

Absents :

Secrétaire de séance : SIMEONI Olivia

LOUCHART Gaël a donné son pouvoir à FONTAINE Serge,
GIRONDE Christophe a donné son pouvoir à PIN Xavier,
TCHOULFAYAN Florence a donné son pouvoir à LANCHE Michelle.

La séance est ouverte à 20 h 10.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : le vote des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus. L'ajout de ce point à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Madame LANCHE Michèle demande des précisions sur la question du recrutement d'un animateur, qui a été abordé lors des « questions diverses » du dernier Conseil municipal. Monsieur le Maire explique qu'il est envisager de recruter un agent afin d'animer les réunions du Club ado et du Conseil municipal des jeunes. En effet à ce jour ces réunions sont encadrés par des bénévoles. Cet agent pourrait également intervenir sur lors des temps d'activités périscolaires et de la pause méridienne.

Le compte-rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des réunions communales et intercommunales

Monsieur le Maire s'est rendu à un conseil communautaire où le budget 2017 de la

Communauté de communes a été approuvé.

Délibérations prises

1- Finances publiques – Budget général

Approbation du compte de gestion 2016 – Budget général

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget général de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Approuve** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
- **Dit** que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décision prise à la majorité des membres présents :

- 15 votes pour ;
- 4 absentions (LANCHE Michelle, JOUVENOZ Bernard, BAUDET Denis, TCHOULFAYAN Florence)

Approbation du compte administratif 2016 – Budget général

Madame Laura DEVIN, première adjointe au Maire, est désignée Présidente de séance. Elle présente le compte administratif du budget général de l'année 2016, qui s'établit ainsi :

Section d'investissement :

- Résultat antérieur reporté (année 2015) : 1 219 871.56€ ;
- Dépenses année 2016 : 1 382 540.22€ ;
- Recettes année 2016 : 1 600 288.43€

- Résultat de l'exercice 2016 : 217 748.21€
- **Résultat cumulé : 1 437 619.77€**

Section de fonctionnement :

- Résultat antérieur (année 2015) : 1 108 696.15€ ;
- Résultat 2015 affecté en investissement (c/ 1068) : 1 108 696.15€
- Dépenses année 2016 : 2 521 158.10€ ;
- Recettes année 2016 : 3 478 030.61€ ;
- Résultat de l'exercice : 956 872.51€ ;
- **Résultat cumulé à affecter : 956 872.51€**

Madame la Présidente de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Madame la Trésorière générale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu ces explications,
Hors de la présence de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget général.

Décision prise à la majorité des membres présents :

- 13 votes pour ;
- 4 abstentions (LANCHE Michelle, JOUVENOZ Bernard, BAUDET Denis, TCHOULFAYAN Florence)

Délibération relative à l'affectation du résultat 2016 – Budget général

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte administratif 2016 et le compte de gestion constituent l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, le vote du compte administratif et du compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

- **Section de fonctionnement** : résultat excédentaire de 956 872.51€ ;
- **Section d'investissement** : résultat excédentaire de 1 437 619.77€ constitué du résultat de l'exercice 2016 (217 748.21€) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent (1 219 871.56€)

Il rappelle que le Conseil municipal doit décider de leur affectation, qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves (c/ 1068).

En l'absence de besoin de financement constaté, Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité des résultats de la section de fonctionnement en dotation complémentaire d'investissement en réserves (c/ 1068) sur le budget général 2017.

Le Conseil municipal décide :

- **D'affecter** la totalité du résultat de la section de fonctionnement (956 872.51€) en dotation complémentaire de réserve (c/ 1068) sur le budget général 2017;
- **De reporter** le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement au R 001 du budget général 2017 (1 437 619.77€)

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux des taxes directes locales par rapport à l'année précédente.

Monsieur Jouvenoz Bernard demande le montant du produit de la taxe d'habitation pour 2016. Monsieur le Maire répond que le produit de la taxe d'habitation s'élève à environ 694 000€.

Monsieur Jouvenoz Bernard si la question de la suppression de la taxe d'habitation, qui figure dans le programme de certains candidats aux élections présidentielles, a été anticipée. Il propose de majorer le taux de cette taxe dans la mesure où l'avenir de cette ressource est incertain et que la commune prévoit d'importants investissements.

Madame Laura DEVIN répond que cette question n'a pas été étudiée par la Commission Finances dans la mesure où le financement des investissements s'appuiera sur d'autres ressources. Il n'est pas envisager de faire supporter aux ménages le poids d'une hypothétique suppression de cette taxe.

Monsieur ZORITCHAK Gaëtan pense qu'il serait important de réfléchir à cette proposition.

Le Conseil municipal,

Considérant que le budget général 2017 est excédentaire en section de fonctionnement avec un produit fiscal de 1 121 919€ ;

Après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :
 - Taxe d'habitation = 11.86%
 - Foncier bâti = 5.46%
 - Foncier non bâti = 41.84%
- **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Décision prise à la majorité des membres présents :

- 15 vote pour ;
- 3 votes contre (LANCHE Michelle, JOUVENOZ Bernard, TCHOULFAYAN Florence) ;
- 1 abstention (ZORITCHAK Gaëtan)

Adoption du budget général 2017

Le budget primitif de la commune pour l'année 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2016, au vu du compte administratif précédemment approuvé.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2017.

En section de fonctionnement, le budget est adopté en suréquilibre (dépenses : 2 501 759.39€ ; recettes : 3 119 275€). En section d'investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 5 383 984.33€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** les quatre sections du budget général pour 2017 au niveau du chapitre, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Les chapitres suivants en dépenses :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	Charges à caractère général	821 650€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
012	Charges de personnel	835 000€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
014	Atténuation de produits	580 559€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
65	Autres charges de gestion courante	140 523€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
66	Charges financières	17 000€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
67	Charges exceptionnelles	7 000€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>100 027.39€</i>	15 votes pour ; 3 votes contre ;

			1 abstention
TOTAL CUMULE DES DEPENSES		2 501 759.39€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention

Les chapitres suivants en recettes :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
013	Atténuation de charges	18 400€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	176 300€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
73	Impôts et taxes	1 617 193€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
74	Dotations et participations	1 272 382€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
75	Autres produits de gestion courante	30 000€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
77	Produits exceptionnels	5 000€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
TOTAL CUMULE DES RECETTES		3 119 275€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention

Section Investissement

Les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser 2016	Proposition	Total (RAR + vote)	Votes exprimés
-----------------	-----------------	---------------------------------------	--------------------	-------------------------------	-----------------------

16	Emprunts et dettes assimilés		184 203€	184 203€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
20	Immobilisations incorporelles	51 108.60€	45 000€	96 108.60€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
204	Subventions d'équipement versées	14 363€	5 000€	19 363€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
21	Immobilisations corporelles	107 535.27€	4 063 606€	4 171 141.27€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
23	Immobilisations en cours	264 038€	500 000€	764 038€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
27	Autres immobilisation financières		147 630.46€	147 630.46€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		1 500€	1 500€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
TOTAL CUMULE DES DEPENSES			5 383 984.33€		15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	RAR 2016	Proposition	Total (RAR + vote)	Votes exprimés
13	Subventions d'investissement	12 828€		12 828€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
16	Emprunts et dettes		2 715 000€	2 715 000€	15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
10	Dotations fonds divers réserves		160 136.66€	160 136.66€	15 votes pour ; 3 votes contre ;

	(hors 1068)				1 abstention
1068	Excédent de fonctionnement		956 872.51€		15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
040	<i>Opération d'ordre de transfert entre section</i>		100 027.39€		15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		5 000€		15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
Total des recettes de l'exercice			3 946 364.56€		15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
Excédent antérieur reporté (R 001)			1 437 619.77€		15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention
TOTAL CUMULEES DES RECETTES			5 383 984.33€		15 votes pour ; 3 votes contre ; 1 abstention

2- Finances publiques – budget annexe Auberge

Approbation du compte de gestion 2016 – Budget Annexe Auberge

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016 pour le budget annexe Auberge.
- **Dit** que compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décisions prises à la majorité des membres présents :

- 15 votes pour ;
- 4 absentions (LANCHE Michelle, JOUVENOZ Bernard, BAUDET Denis, TCHOULFAYAN Florence)

Approbation du compte administratif 2016 – Budget annexe Auberge

Madame Laura DEVIN, première adjointe au Maire, est désignée Présidente de séance. Elle présente le compte administratif du budget annexe Auberge de l'année 2016, qui s'établit ainsi :

Section d'investissement :

- Résultat antérieur reporté (année 2015) : 118 471.85€ ;
- Dépenses année 2016 : 34 549.52€ ;
- Recettes année 2016 : 70 761.18€
- Résultat de l'exercice 2016 : 36 211.66€
- **Résultat cumulé : 154 683.51€**

Section de fonctionnement :

- Résultat antérieur (année 2015) : - 116 527.87€
- Dépenses année 2016 : 97 848.58€ ;
- Recettes année 2016 : 203 872.60€ ;
- Résultat de l'exercice 2016 : 106 024.02€.
- **Résultat cumulé de l'exercice : - 10 503.85€**

Madame la Présidente de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Madame la Trésorière générale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu ces explications,

Après en avoir délibéré,

Hors de la présence de Monsieur le Maire :

- **APROUVE** le compte administratif 2016 du budget annexe Auberge.

Décision prise à la majorité des membres présents :

- 13 votes pour ;
- 4 absentions (LANCHE Michelle, JOUVENOZ Bernard, BAUDET Denis, TCHOULFAYAN Florence)

Délibération relative à l'affectation du résultat 2016 – Budget annexe Auberge

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte administratif 2016 et le compte de gestion constituent l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, le vote du compte administratif et du compte de gestion de l'Auberge fait apparaître les résultats suivants :

- **Section de fonctionnement** : résultat déficitaire de – 10 503.85€ ;
- **Section d'investissement** : résultat excédentaire de 154 683.51 € constitué du résultat de l'exercice 2016 (36 211.66€) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent (118 471.85€)

Il rappelle que le Conseil municipal doit décider de leur affectation, qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves (c/ 1068).

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu ces explications,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2016 du budget annexe Auberge,

Vu la nomenclature M14,

Décide :

- De reporter le déficit de la section de fonctionnement en D 002 à hauteur de 10 503.85€ ;
- De reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement au R 001 (154 683.51€)

Décision prise à la majorité des membres présents :

- 15 votes pour ;
- 4 absentions (LANCHE Michelle, JOUVENOZ Bernard, BAUDET Denis, TCHOULFAYAN Florence)

Adoption du budget annexe Auberge 2017

Le budget Auberge 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2016, au vu du compte administratif précédemment approuvé.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget Auberge 2017.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 111 000€. En section d'investissement, le budget est en suréquilibre (dépenses : 52 155.01€ ; recettes : 225 444.69€)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOPTE** les quatre sections du budget annexe Auberge 2017 au niveau du chapitre, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Les chapitres suivants en dépenses :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	Charges à caractère général	10 499.97€	15 votes pour 4 abstentions
65	Autres charges de gestion courante	3 000€	15 votes pour 4 abstentions
66	Charges financières	16 235€	15 votes pour 4 abstentions
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>70 761.18€</i>	15 votes pour 4 abstentions
Total des dépenses de l'exercice		100 496.15€	15 votes pour 4 abstentions
Déficit antérieur reporté (D 002)		10 503.85€	
TOTAL CUMULE DES DEPENSES		111 000€	15 votes pour 4 abstentions

Les chapitres suivants en recettes :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	31 000€	15 votes pour 4 abstentions
74	Dotations et participations	14 423€	15 votes pour 4 abstentions
75	Autres produits de gestion courante	52 714.51€	15 votes pour 4 abstentions
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre section</i>	<i>12 862.49€</i>	15 votes pour 4 abstentions
TOTAL CUMULE DES RECETTES		111 000€	15 votes pour 4 abstentions

Section Investissement

Les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Proposition	Votes exprimés
16	Emprunts et dettes assimilés	19 292.52€	15 votes pour 4 abstentions
21	Immobilisations corporelles	20 000€	15 votes pour 4 abstentions
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	<i>12 862.49€</i>	15 votes pour 4 abstentions
TOTAL CUMULE DES DEPENSES		52 155.01€	15 votes pour 4 abstentions

Les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Proposition	Votes exprimés
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	<i>70 761.18€</i>	15 votes pour 4 abstentions
Total des recettes de l'exercice		70 761.18€	15 votes pour 4 abstentions
Excédent antérieur reporté (R 001)		154 683.51€	15 votes pour 4 abstentions
TOTAL CUMULEES DES RECETTES		225 444.69€	15 votes pour 4 abstentions

Les délibérations d'ordre budgétaire ayant toutes été prises, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour son attention et propose de passer aux autres sujets.

3- Certification de la gestion durable de la forêt communale

Monsieur Serge FONTAINE expose au Conseil municipal la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, affirme sa volonté d'adhérer au processus de certification PEFC.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

4- Montants maximaux brut mensuels des indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en application du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 et du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus sont revalorisées.

Il rappelle que, selon les dispositions des articles L 2123-20 à 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints sont déterminées par la strate de population de la commune et plafonnées à un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Pour la commune d'Archamps, dont la population officielle est de 2 323 habitants au 1^{er} janvier 2014, l'indemnité maximum du Maire est de 43% du montant mensuel de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité maximum des adjoints est de 16,5% du montant mensuel de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **DECIDE** d'attribuer au Maire et aux quatre adjoints les indemnités de fonction au taux maximal, selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DIT** que la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Décisions prises à la majorité des membres présents :

- 13 votes pour ;
- 5 absentions (Monsieur le Maire, Laura DEVIN, Serge FONTAINE, Mireille DOMENJOUR, Gaël LOUCHART) ;

5- Attribution des subventions aux associations – Exercice 2017

Madame Marie-Claude BONNAMOUR présente au Conseil municipal les propositions de la commission « Vie associative » pour l'attribution des subventions 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **attribue** les subventions suivantes aux associations :

Association	Montant proposé	Montant voté	Modalité de vote
Prévention routière	100 €	100 €	Unanimité (19 votes pour)
Basket Club de Saint-Julien			
Handisport			
Locomotive			
Les Quatre A			
Animation sportive féminine du Genevois			
Fuzz festival Feigères	150 €	150 €	
Club genevois de Gym	200 €	200 €	Unanimité (19 votes pour)
Présentation de Marie			
Alliance Judo Genevois			
Protection civile de Haute Savoie			
Fil d'Ariane	300 €	300 €	Unanimité (19 votes pour)
Association Quiétude			Monsieur le Maire ne participe pas au vote : - 16 votes pour ; - 1 abstention (MANUARD Dessislava).
La Lanterne Magique			Unanimité (19 votes pour)
Vélo club de Saint-Julien			
Nous aussi	500 €	500 €	13 votes pour ; 2 absentions (Séverine CHOPARD et Gaëtan ZORITCHACK) ; 4 votes contre (LANCHE Michelle, JOUVENOZ Bernard, BAUDET Denis, TCHOULFAYAN Florence);
Archamps Village			
Harmonie de Saint-Julien			
Union sportive Collongeoise			
Association sportive de Neydens			Unanimité (19 votes pour)
Union sportive de Beaumont			
Enseignement scolaire St Vincent	600 €	600 €	
Comité des fêtes	1 000 €	1 000€	18 votes pour ; 1 abstention (Séverine CHOPARD)
Ecole Montessori (Association Tournesol)	1 500€	1 500€	Monsieur le Maire ne participe pas au vote : - 17 votes pour ;

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|
- **Dit** que les crédits correspondant sont inscrits au compte 6574 du Budget général 2017.

Question diverses

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2016119 du 13 décembre 2016 l'autorisant à signer une convention de mutualisation du service de Police municipale de Saint-Julien-en-Genevois avec les communes d'Archamps, Beaumont, Feigères, Présilly et Neydens. Cette convention, conclue pour une durée d'un an et renouvelable deux fois, a pour objectif d'organiser la mise à disposition d'agents de police municipale, employés par la commune de Saint-Julien-en-Genevois, pour intervenir sur le territoire de la commune d'Archamps.

Monsieur le Maire rappelle que cette mise à disposition s'effectue à titre payant, via un forfait payé par la commune bénéficiaire du service, égal au nombre d'heures effectuées pour leur compte à raison d'un coût horaire moyen de 28 €. Ce coût horaire moyen est revu à chaque renouvellement de la convention. Toute intervention supplémentaire faite à la demande de la commune sera facturée en sus avec une majoration de 50% du taux horaire défini dans le forfait de base.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bénéficier des services de deux agents de la police municipale à raison de 6 heures/ semaine et par agent, soit 12 heures hebdomadaires. Ces agents interviendront notamment dans les domaines suivants : sécurité routière, stationnement, mise en fourrière et police de l'urbanisme. Les membres du Conseil municipal approuvent cette idée.

Madame Michèle LANCHE demande ce qu'il est prévu de faire du groupe scolaire actuel lorsque le nouveau sera construit. Il est envisager d'y installer des associations, le relai d'assistantes maternelles, l'école de musique intercommunale, une bibliothèque... Les associations pourraient signer une convention d'occupation avec la Mairie qui prévoirait le paiement d'un loyer. Le bâtiment sera à l'équilibre.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 22 h 35.

Fait à Archamps,
Le 28 avril 2017

La secrétaire de séance
Olivia SIMEONI



Le Maire
Xavier PIN



